



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

Patrimoine immatériel : 4 manifestations traditionnelles sur la liste de sauvegarde urgente (Géoparc Jbel Bani)

Patrimoine immatériel : 4 manifestations traditionnelles sur la liste de sauvegarde urgente (Géoparc Jbel Bani) Le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, réuni, mardi à Bogota en Colombie, a inscrit quatre éléments sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine immatériel. Il s'agit de manifestations ou pratiques traditionnelles en déclin que l'on rencontre au Botswana, au Kenya, à Maurice et aux Philippines, précise un communiqué de l'Unesco qui siège à Paris. Ainsi, le seperu, danse populaire et les pratiques associées (Botswana), les rituels et pratiques associées au sanctuaire de Kit Miyaki (Kenya), le Séga tambour des Chagos (Maurice) et le Buklog, système de rituels de gratitude des Subanen (Philippines), ont rejoint la Liste de sauvegarde urgente du patrimoine immatériel de l'Unesco. Les travaux de la 14<sup>e</sup> session annuelle du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco se sont ouverts, lundi soir, à Bogotá avec la participation de plus de 124 pays dont le Maroc. Lors de cette session, le Comité examinera une quarantaine de demandes d'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, dont celle présentée par le Maroc relative à l'art Gnaoua. Il est à rappeler à ce sujet que le secrétaire de la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Tim Curtis, avait récemment déclaré à Paris que l'Organe chargé d'évaluer les candidatures pour les Listes de l'Unesco a formulé une «



recommandation positive » pour intégrer cet art ancestral marocain à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel. En cas de validation de la candidature marocaine, l'art Gnaoua viendra s'ajouter à sept autres éléments du patrimoine national déjà inscrits sur cette liste, en l'occurrence « L'espace culturel de la place Jemaa el-Fna », « Le Moussem de Tan-Tan », « La diète méditerranéenne », « La fauconnerie », « Le festival des cerises de Sefrou », « Les pratiques et savoir-faire liés à l'arganier » et « La Taskiwin », danse martiale du Haut-Atlas occidental classée comme « nécessitant une sauvegarde urgente ». Les membres du Comité devront également se prononcer sur une demande collective d'inscription sur la Liste de l'Unesco des « Connaissances, savoir-faire, traditions et pratiques associés au palmier dattier », présentée par le Maroc, Bahreïn, l'Egypte, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, la Mauritanie, Oman, la Palestine, l'Arabie saoudite, le Soudan, la Tunisie, les Emirats arabes unis et le Yémen. Le 11/12/2019 Source web Par : leseco